

clair que la Résolution 242 devait servir de base à la Conférence de Genève. Néanmoins, nous ne pouvions en aucune manière nous opposer à un retour à Genève, parce que nous considérons de toute première importance la relance des négociations — et le plus tôt sera le mieux.

L'allusion aux consultations avec l'O.L.P. nous gênait aussi, comme toujours en pareil cas. Nous ne reconnaissons pas l'O.L.P. et nous ne voyons pas quel rôle constructif elle pourrait jouer dans le processus de négociation, à moins que ses représentants ne reconnaissent le droit d'Israël à l'existence et n'acceptent tous les principes de la Résolution 242. Si la résolution égyptienne avait demandé que l'O.L.P. participe à la Conférence de Genève en tant que seul représentant du peuple palestinien sans exiger également qu'elle s'engage à rechercher la paix avec Israël suivant les principes de la Résolution 242, nous n'aurions jamais pu l'appuyer.

Nous pensons, bien sûr, que les Palestiniens doivent être représentés dans toutes les discussions qui touchent leur avenir, par exemple à la Conférence de Genève. Dans les circonstances actuelles, l'O.L.P. parle au nom d'une vaste couche de la population palestinienne. En fait, elle est à ce jour la seule organisation qui dise représenter le peuple palestinien dans son ensemble. Le principal obstacle à son inclusion dans les négociations de paix est qu'elle demeure formellement vouée à l'élimination d'Israël et rejette la Résolution 242 du Conseil de sécurité. Cela ne veut pas dire qu'il faut rejeter toute idée de dialogue avec elle, ou que le Secrétaire général a eu tort de l'inclure dans ses consultations, ou que nous devrions voter contre une résolution par ailleurs satisfaisante tout simplement parce qu'elle suppose qu'il réitérerait ce geste. Comment pouvons-nous espérer que l'O.L.P. ou toute autre organisation susceptible de lui succéder puisse modifier leur politique si nous ne les invitons pas à participer au moins partiellement aux consultations? Ces organisations ne disparaîtront pas simplement parce que nous faisons semblant qu'elles n'existent pas.

J'aimerais, en terminant, parler aussi de notre opposition à la résolution sur les "droits des Palestiniens". A nos yeux, cette résolution, qui fixait un délai à la réalisation des prétendus "droits inaliénables du peuple palestinien", préjugait gravement de la question et tentait à l'évidence d'influencer unilatéralement l'issue des futures négociations sur le Moyen-Orient. C'est pourquoi nous avons voté contre. Dans ce cas précis et très représentatif, nous avons non seulement adopté la même position qu'Israël, mais nos raisons pour le faire nous ont aussi permis d'illustrer certains aspects importants de notre politique.

Conclusion

Permettez-moi maintenant de rappeler un fait déjà évident et clairement démontré depuis la fondation de l'État d'Israël. Les Canadiens en général, comme leur gouvernement, reconnaissent pleinement et défendent le droit d'Israël à un avenir indépendant. Leur appui repose sur une base solide. Je ne veux pas dire par là que la perception canadienne du conflit tragique qui oppose les Arabes et les Israéliens est identique à la perception israélienne ou à la perception des voisins arabes d'Israël. Vingt années de participation au maintien de la paix au Moyen-Orient nous habilitent peut-être à exprimer certaines opinions purement canadiennes à ce sujet, des opinions qui se sont toujours inspirées de la Résolution 242, à laquelle Israël a également souscrit. Nous demeurons convaincus qu'avec la bonne volonté de toutes les parties, il est possible